

Aménagement, nature

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Direction générale de l'aménagement,
du logement et de la nature

Direction de l'eau et de la biodiversité

**Décision du 16 décembre 2011 portant application de l'article 19 du règlement intérieur
du Conseil national de la protection de la nature**

NOR : DEVL1133367S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le Conseil national de la protection de la nature,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles R. 133-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif, notamment ses articles 8 à 15 ;

Vu le décret n° 2009-613 du 4 juin 2009 modifiant le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;

Vu le décret n° 2009-620 du 6 juin 2009 relatif à certaines commissions administratives à caractère consultatif relevant du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire ;

Vu l'arrêté du 16 juin 2009 portant nomination au Conseil national de la protection de la nature ;

Vu le règlement intérieur du Conseil national de la protection de la nature approuvé par décision n° CNPN 2009-1 du 19 juin 2009, modifié par les décisions n° CNPN 2009-5 du 10 décembre 2009 et n° CNPN-2010-1 du 12 mars 2010,

Décide :

Article 1^{er}

Les deux personnalités scientifiques membres de chaque commission spécialisée mentionnées au douzième alinéa de l'article 19 du règlement intérieur susvisé sont :

FLORE	FAUNE	PNR ET CHARTES PN	AIRES PROTÉGÉES
M. Gérard Largier	M. Jean-Marie Gourreau	M. Bernard Delay	M. Bernard Delay
M. Serge Muller	M. Jean-Dominique Lebreton	M. Jean-Marie Gourreau	M. Jean-Marie Gourreau

Article 2

Les deux représentants d'associations agréées de protection de la nature membres de chaque commission spécialisée mentionnés au treizième alinéa de l'article 19 du règlement intérieur susvisé sont :

FLORE	FAUNE	PNR ET CHARTES PN	AIRES PROTÉGÉES
M. Bernard Clément	M. Philippe Barbedienne	M. Patrick Foltzer	M. Patrick Foltzer
M. Jean-François Gosselin	Mme Marie-Paule de Thiersant	M. Jean-François Gosselin	M. Jean-Pierre Sardin

Article 3

Les commissions spécialisées, dont la composition est définie à l'article 19 du règlement intérieur susvisé, comprennent en outre pour chacune d'elle :

FLORE	FAUNE	PNR ET CHARTES PN	AIRES PROTÉGÉES
<i>(Déjà mentionné à l'article 19.)</i>	<i>(Déjà mentionné à l'article 19.)</i>	Le directeur général de l'Institut national de la recherche agronomique ou son représentant	
Le président de la Société nationale de protection de la nature ou son représentant	Le président de la Société nationale de protection de la nature ou son représentant	Le président de la Société nationale de protection de la nature ou son représentant	Le président de la Société nationale de protection de la nature ou son représentant
	<i>(Déjà mentionné à l'article 19.)</i>	Le président de la Fédération nationale des chasseurs ou son représentant	<i>(Déjà mentionné à l'article 19.)</i>
		Le directeur du conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres ou son représentant	Le directeur du conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres ou son représentant
		Le président de la Ligue pour la protection des oiseaux ou son représentant	Le président de la Ligue pour la protection des oiseaux ou son représentant
	<i>(Déjà mentionné à l'article 19.)</i>		Le président du Fonds mondial pour la nature, WWF-France ou son représentant
		M. Arnaud Cosson, personnalité scientifique désignée en application du 1 ^o du I de l'article R. 133-5	M. Serge Muller, personnalité scientifique désignée en application du 1 ^o du I de l'article R. 133-5
M. Philippe Barbedienne, représentant d'association agréée de protection de la nature désigné en application du 2 ^o du I de l'article R. 133-5	M. Jean-François Gosselin, représentant d'association agréée de protection de la nature désigné en application du 2 ^o du I de l'article R. 133-5		M. Philippe Barbedienne, représentant d'association agréée de protection de la nature désigné en application du 2 ^o du I de l'article R. 133-5
			M. Raymond Faure, représentant d'association agréée de protection de la nature désigné en application du 2 ^o du I de l'article R. 133-5
			M. Jean-François Gosselin, représentant d'association agréée de protection de la nature désigné en application du 2 ^o du I de l'article R. 133-5
Mme Catherine Laurain, personnalité qualifiée désignée en application du 5 ^o du I de l'article R. 133-5		M. Jean-Marie Petit, personnalité qualifiée désignée en application du 5 ^o du I de l'article R. 133-5	M. Yves Vérilhac, personnalité qualifiée désignée en application du 5 ^o du I de l'article R. 133-5
		M. Pascal Vautier, personnalité qualifiée désignée en application du 5 ^o du I de l'article R. 133-5	
M. Frédéric Bioret, personnalité désignée en application du 6 ^o du I de l'article R. 133-5	M. Christian Schwoehrer, personnalité désignée en application du 6 ^o du I de l'article R. 133-5		

Article 4

La composition de chaque commission spécialisée résultant de l'article 19 du règlement intérieur susvisé et des articles 1^{er}, 2 et 3 de la présente délibération est précisée dans le tableau annexé à la présente délibération.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.

Fait le 16 décembre 2011.

Pour le président du Conseil national
de protection de la nature et par délégation :
Par empêchement du vice-président :
Le directeur adjoint de l'eau et de la biodiversité,
A. SCHMITT

ANNEXE I

COMPOSITION DE CHAQUE COMMISSION SPÉCIALISÉE

	FLORE		FAUNE		PNR ET CHARTES PN		AIRES PROTÉGÉES
1	Le directeur de l'eau et de la biodiversité ou son représentant	1	Le directeur de l'eau et de la biodiversité ou son représentant	1	Le directeur de l'eau et de la biodiversité ou son représentant	1	Le directeur de l'eau et de la biodiversité ou son représentant
2	Le représentant du ministre chargé de l'agriculture ou son représentant	2	Le représentant du ministre chargé de l'agriculture ou son représentant	2	Le représentant du ministre chargé de l'agriculture ou son représentant	2	Le représentant du ministre chargé de l'agriculture ou son représentant
3	Le président de l'assemblée permanente des chambres d'agriculture ou son représentant	3	Le président de l'assemblée permanente des chambres d'agriculture ou son représentant	3	Le président de l'assemblée permanente des chambres d'agriculture ou son représentant	3	Le président de l'assemblée permanente des chambres d'agriculture ou son représentant
4	Le président du Centre national professionnel de la propriété forestière ou son représentant	4	Le président du Centre national professionnel de la propriété forestière ou son représentant	4	Le président du Centre national professionnel de la propriété forestière ou son représentant	4	Le président du Centre national professionnel de la propriété forestière ou son représentant
5	Le directeur général du Muséum national d'histoire naturelle ou son représentant	5	Le directeur général du Muséum national d'histoire naturelle ou son représentant	5	Le directeur général du Muséum national d'histoire naturelle ou son représentant	5	Le directeur général du Muséum national d'histoire naturelle ou son représentant
6	Le directeur général de l'Office national des forêts ou son représentant	6	Le directeur général de l'Office national des forêts ou son représentant	6	Le directeur général de l'Office national des forêts ou son représentant	6	Le directeur général de l'Office national des forêts ou son représentant
7	Le directeur général du Centre national de la recherche scientifique ou son représentant	7	Le directeur général du Centre national de la recherche scientifique ou son représentant	7	Le directeur général du Centre national de la recherche scientifique ou son représentant	7	Le directeur général du Centre national de la recherche scientifique ou son représentant
8	Le directeur général du Centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et forêts ou son représentant	8	Le directeur général du Centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et forêts ou son représentant	8	Le directeur général du Centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et forêts ou son représentant	8	Le directeur général du Centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et forêts ou son représentant
9	Le président de la Fédération française des sociétés de protection de la nature ou son représentant	9	Le président de la Fédération française des sociétés de protection de la nature ou son représentant	9	Le président de la Fédération française des sociétés de protection de la nature ou son représentant	9	Le président de la Fédération française des sociétés de protection de la nature ou son représentant
10	M. Gérard Largier, personnalité scientifique désignée en application du 1 ^o du I de l'article R. 133-5	10	M. Jean-Marie Gourreau, personnalité scientifique désignée en application du 1 ^o du I de l'article R. 133-5	10	M. Bernard Delay, personnalité scientifique désignée en application du 1 ^o du I de l'article R. 133-5	10	M. Bernard Delay, personnalité scientifique désignée en application du 1 ^o du I de l'article R. 133-5
11	M. Serge Muller, personnalité scientifique désignée en application du 1 ^o du I de l'article R. 133-5	11	M. Jean-Dominique Lebreton, personnalité scientifique désignée en application du 1 ^o du I de l'article R. 133-5	11	M. Jean-Marie Gourreau, personnalité scientifique désignée en application du 1 ^o du I de l'article R. 133-5	11	M. Jean-Marie Gourreau, personnalité scientifique désignée en application du 1 ^o du I de l'article R. 133-5
12	M. Bernard Clément, représentant d'association agréée de protection de la nature désigné en application du 2 ^o du I de l'article R. 133-5	12	M. Philippe Barbedienne, représentant d'association agréée de protection de la nature désigné en application du 2 ^o du I de l'article R. 133-5	12	M. Patrick Foltzer, représentant d'association agréée de protection de la nature désigné en application du 2 ^o du I de l'article R. 133-5	12	M. Patrick Foltzer, représentant d'association agréée de protection de la nature désigné en application du 2 ^o du I de l'article R. 133-5

	FLORE		FAUNE		PNR ET CHARTES PN		AIRES PROTÉGÉES
13	M. Jean-François Gosselin, représentant d'association agréée de protection de la nature désigné en application du 2° du I de l'article R. 133-5	13	Mme Marie-Paule de Thiersant, représentant d'association agréée de protection de la nature désigné en application du 2° du I de l'article R. 133-5	13	M. Jean-François Gosselin, représentant d'association agréée de protection de la nature désigné en application du 2° du I de l'article R. 133-5	13	M. Jean-Pierre Sardin, représentant d'association agréée de protection de la nature désigné en application du 2° du I de l'article R. 133-5
14	Le directeur général de l'Institut national de la recherche agronomique ou son représentant	14	Le directeur général de l'Institut national de la recherche agronomique ou son représentant	14	Le directeur général de l'Institut national de la recherche agronomique ou son représentant		-
	-	15	Le président de la Fédération nationale des chasseurs ou son représentant	15	Le président de la Fédération nationale des chasseurs ou son représentant	14	Le président de la Fédération nationale des chasseurs ou son représentant
	-	16	Le directeur général de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage ou son représentant	16	Le directeur général de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage ou son représentant	15	Le directeur général de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage ou son représentant
	-	17	Le président de la Fédération nationale de la pêche en France ou son représentant		-		-
	-		-	17	Le président du conseil d'administration d'un parc national ou son suppléant	16	Le président du conseil d'administration d'un parc national ou son suppléant
	-		-	18	Le représentant du ministre chargé de l'équipement ou son représentant	17	Le représentant du ministre chargé de l'équipement ou son représentant
	-		-	19	Le représentant du ministre chargé de l'intérieur ou son représentant	18	Le représentant du ministre chargé de l'intérieur ou son représentant
	-		-	20	Le représentant du ministre chargé de la culture ou son représentant	19	Le représentant du ministre chargé de la culture ou son représentant
15	M. Frédéric Bioret, personnalité désignée en application du 6° du I de l'article R. 133-5	18	M. Christian Schwoehrer, personnalité désignée en application du 6° du I de l'article R. 133-5	21	La personnalité désignée sur proposition de RNF ou son suppléant	20	La personnalité désignée sur proposition de RNF ou son suppléant
	-		-	22	Le président de l'organisme de gestion d'un PNR ou son suppléant	21	Le président de l'organisme de gestion d'un PNR ou son suppléant
	-	19	Le président du Fonds mondial pour la nature, WWF-France ou son représentant		-	22	Le président du Fonds mondial pour la nature, WWF-France ou son représentant
16	Le président de la Société nationale de protection de la nature ou son représentant	20	Le président de la Société nationale de protection de la nature ou son représentant	23	Le président de la Société nationale de protection de la nature ou son représentant	23	Le président de la Société nationale de protection de la nature ou son représentant
	-		-	24	Le directeur du conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres ou son représentant	24	Le directeur du conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres ou son représentant

	FLORE		FAUNE		PNR ET CHARTES PN		AIRES PROTÉGÉES
	-		-	25	Le président de la Ligue pour la protection des oiseaux ou son représentant	25	Le président de la Ligue pour la protection des oiseaux ou son représentant
	-		-	26	M. Arnaud Cosson, personnalité scientifique désignée en application du 1 ^o du I de l'article R. 133-5	26	M. Serge Muller, personnalité scientifique désignée en application du 1 ^o du I de l'article R. 133-5
17	M. Philippe Barbedienne, représentant d'association agréée de protection de la nature désigné en application du 2 ^o du I de l'article R. 133-5	21	M. Jean-François Gosselin, représentant d'association agréée de protection de la nature désigné en application du 2 ^o du I de l'article R. 133-5		-	27	M. Philippe Barbedienne, représentant d'association agréée de protection de la nature désigné en application du 2 ^o du I de l'article R. 133-5
	-		-		-	28	M. Raymond Faure, représentant d'association agréée de protection de la nature désigné en application du 2 ^o du I de l'article R. 133-5
	-		-		-	29	M. Jean-François Gosselin, représentant d'association agréée de protection de la nature désigné en application du 2 ^o du I de l'article R. 133-5
18	Mme Catherine Laurain, personnalité qualifiée désignée en application du 5 ^o du I de l'article R. 133-5		-	27	M. Jean-Marie Petit, personnalité qualifiée désignée en application du 5 ^o du I de l'article R. 133-5	30	M. Yves Vérilhac, personnalité qualifiée désignée en application du 5 ^o du I de l'article R. 133-5
	-		-	28	M. Pascal Vautier, personnalité qualifiée désignée en application du 5 ^o du I de l'article R. 133-5		-
	<i>Quorum : 9 membres</i>		<i>Quorum : 11 membres</i>		<i>Quorum : 14 membres</i>		<i>Quorum : 15 membres</i>
19	Le représentant du ministre chargé de la mer ou son représentant, lorsque les sujets à l'ordre du jour concernent des espaces ou des espèces marines ou littorales	22	Le représentant du ministre chargé de la mer ou son représentant, lorsque les sujets à l'ordre du jour concernent des espaces ou des espèces marines ou littorales	29	Le représentant du ministre chargé de la mer ou son représentant, lorsque les sujets à l'ordre du jour concernent des espaces ou des espèces marines ou littorales	31	Le représentant du ministre chargé de la mer ou son représentant, lorsque les sujets à l'ordre du jour concernent des espaces ou des espèces marines ou littorales
	<i>Lorsque les sujets à l'ordre du jour concernent des espaces ou des espèces marines ou littorales, le quorum est de : 10 membres</i>		<i>Lorsque les sujets à l'ordre du jour concernent des espaces ou des espèces marines ou littorales, le quorum est de : 11 membres</i>		<i>Lorsque les sujets à l'ordre du jour concernent des espaces ou des espèces marines ou littorales, le quorum est de : 15 membres</i>		<i>Lorsque les sujets à l'ordre du jour concernent des espaces ou des espèces marines ou littorales, le quorum est de : 16 membres</i>